

Posté le 7 février 2019

Info GDSA-29

n° 2019 - 1

1 ASSEMBLEE GENERALE 2019 : LE 2 MARS

L'Assemblée Générale 2019 du GDSA-29 aura lieu le **samedi 2 mars 2019**, accueil à partir de 9 heures, au L.A.P. du Nivot à LOPEREC. Vous trouverez ci-joint une invitation, le programme et le feuillet d'inscription.

A votre accueil vous recevrez gratuitement un ticket de tombola. Le tirage aura lieu l'après-midi à l'issue des interventions.

Au cours de cette réunion il faudra procéder, conformément aux statuts, au renouvellement partiel du Conseil d'Administration (un tiers chaque année). Il y a donc 4 sièges à pourvoir, davantage s'il y a des démissionnaires.

Si le sanitaire apicole vous intéresse, si vous désirez vous présenter à cette élection (ou vous représenter, pour les sortants) faites acte de candidature le plus rapidement possible auprès de André LOZAC'H.

Si de plus vous avez des compétences particulières en apiculture, ou dans tout autre domaine de la vie civile (juridique, informatique, environnement, comptabilité, entomologie, botanique, etc.), ces compétences seront les bienvenues.

Compte tenu de l'actualité « administrative » et « réglementaire » apicole – nouvelle gouvernance sanitaire, apparition des TSA et des vétérinaires dans le sanitaire apicole – gestion des différentes pathologies des abeilles, il est important que tous les apiculteurs s'impliquent dans le fonctionnement de leurs structures apicoles et plus particulièrement dans « les structures sanitaires apicoles ».

La mise en œuvre de la gestion du sanitaire apicole est un challenge, et elle doit se mettre en place avec les apiculteurs et pour les apiculteurs.

Votre candidature au CA du GDSA-29 est donc la bienvenue.

Pour tout renseignements ou pour déposer votre candidature gdsa29@apibreizh.fr ou 06 76 57 23 09

Outre les rapports d'activité et financier statutaires, plusieurs interventions sont prévues :

- Une présentation rapide d'un logiciel apicole de suivi de rucher (éventuel abonnement du GDSA 29 en licence communautaire pour ses adhérents. (prix adhérent = 120 € / nombre d'intéressés)
- Présentation de l'ACANB (Conservatoire de l'abeille noire d'Ouessant)
- Une intervention d'Agnès Ménage, vétérinaire conseil du GDSA-29 : PSE du GDSA et OMAA (Résultats des déclarations 2018)
- Une intervention d'un représentant de la DDPP
- Des informations sur les résultats des tests d'efficacité des médicaments effectués dans le département avec ensuite un rappel sur le mode d'emploi des produits de traitement du varroa.
- Une intervention de la SNGTV (Société Nationale des Groupements Techniques Vétérinaires par Agnès Ménage, docteur vétérinaire, sur Aethina Tumida : Prévention et Vigilance.
- Une intervention sur la conduite de rucher à tenir en 2019, suite aux mortalités de colonies de 2018
- Tirage de la tombola avec remise en jeu immédiate pour les lots non réclamés.

Le repas est prévu à 12 heures 30, au restaurant du Nivot.

Le coût de la journée, repas compris, est de **25 € par personne**. Ce prix tient aussi compte des autres frais (location de la salle, matériel, photocopies...).

Si vous souhaitez y participer, **inscrivez-vous pour le 25 février 2019** (afin de prévoir la réservation des repas (voir le feuillet joint)).

Bien entendu **tout adhérent peut participer sans frais (mais dans ce cas sans le repas) à l'Assemblée Générale.**

Tous les ans à l'issue du rapport financier il est demandé à deux personnes, dans la salle, de venir contrôler les comptes. Cette année si deux personnes pouvaient se déplacer chez le trésorier avant l'AG, ce serait bien. **Les volontaires peuvent contacter dès maintenant le trésorier au 07 85 86 56 40.**

Récupération de lanières : Lors de l'AG, un carton sera mis à votre disposition pour récupérer les lanières, les supports et les emballages des traitements anti-varroa utilisés l'automne dernier et enlevés des ruches en fin de traitement. Ils seront ensuite détruits comme il convient.

2 ADHESIONS 2019

Comme tous les ans, quelques adhérents ont oublié de régler leur cotisation. Peut-être que certains ont arrêté l'apiculture. Si c'est votre cas, merci de nous le faire savoir.

Si vous faites partie des retardataires, vous voudrez bien nous faire parvenir votre adhésion avant le 30 mars. Dans ce courrier, vous trouverez donc un nouveau bulletin d'adhésion pour l'année 2019 à nous transmettre avec votre règlement dans les meilleurs délais à l'adresse ci-dessous :

GDSA-29
Chez André LOZACH
20 Rue Jacques Brel
29820 GUILERS

Les cotisations 2019 sont les suivantes :

| | | | |
|-------------------|---------------------|--------------------|---------------------|
| 1 à 50 ruches : | 16 € + 0.50 €/ruche | 101 à 300 ruches : | 36 € + 0.20 €/ruche |
| 51 à 100 ruches : | 26 € + 0.30 €/ruche | > 300 ruches : | 66 € + 0.10 €/ruche |

Nous vous rappelons que, selon l'article 8 des statuts du GDSA : « est [...] considéré démissionnaire tout membre non à jour de sa cotisation à la date de l'assemblée générale ». L'assemblée générale étant prévue le 2 Mars 2019, **les personnes non à jour à partir de fin mars 2019 seront considérées démissionnaires, retirées des listes et ne recevront donc plus de courrier du GDSA-29.**

Le Groupement de Défense Sanitaire Apicole s'occupe également des abonnements à la revue "La Santé de l'Abeille". (6 numéros par an) Le tarif de l'abonnement groupé est de 18,00 € (au lieu de 22,50 € pour les abonnements individuels) pour 2019.

En ce qui concerne les abonnements aux autres revues (Abeille de France, Abeille et Cie, info-Reines), passé le 31 janvier 2019, nous n'assurons plus le service d'abonnements groupés. Adressez-vous directement auprès des revues.

3 LES STAGES 2019

Les stages suivants sont proposés par le G.D.S.A-29 au rucher école en 2019 :

Notez que pour les journées d'initiation nous proposons la journée du mercredi afin d'alléger les groupes du samedi, et pouvoir ainsi accepter globalement plus de monde.

a) **Initiation à l'apiculture : le 16 mars après-midi, le 3 ou 6 avril, le 24 ou 27 avril et le 15 ou 18 mai 2019.**

Ces 4 journées à la fois différentes et complémentaires s'adressent à des apiculteurs débutants, « pour bien commencer l'apiculture avec des abeilles en bonne santé »

samedi 16 mars 2019 après-midi : vous apprendrez les notions minimales indispensables avant de se lancer en apiculture. Connaissance de l'abeille, installation d'un rucher, matériel de base, un peu de législation.

3 ou 6 avril 2019 : Au cours de la deuxième journée, nous aborderons tout ce qu'il faut savoir pour faire une visite de ruche, manipuler les outils, sortir les cadres et reconnaître les types de cellules, les individus de la colonie, quelques notions de prophylaxie ou de bonnes pratiques.

24 ou 27 avril 2019 : La troisième journée, permettra de mieux connaître l'abeille, description externe et interne. Préparation des cadres. Ouverture de la ruche, recherche et marquage de la reine, transvasement.

15 ou 18 mai 2019 : La quatrième journée sera plus orientée sur la vie de la colonie : cycle biologique de la colonie, ses besoins. Désinfecter une ruche, matériel pour la cueillette des essaims. Visite de la ruche, faire une division de colonie.

b) Sanitaire apicole et conduite du rucher ; pratique et législation concernant l'apiculture :
le 30 mars, 20 avril, 4 mai et 25 mai 2019

Pour apiculteur ayant déjà pratiqué ou ayant fait les stages d'initiation.

Ce stage est essentiel pour la maîtrise du sanitaire apicole.

Ces 4 journées sont indispensables pour traiter tous les sujets, tant les dangers sanitaires augmentent, et pour tenir compte de l'évolution de la réglementation sanitaire.

Connaître et reconnaître les maladies des abeilles pour mieux les soigner et les éviter autant que possible (mieux vaut garder une colonie en bonne santé que soigner une colonie malade). Une dose de biologie pour bien comprendre le déclenchement des maladies et un peu de réglementation pour compléter le tableau.

Ce stage, bien que formant un tout, aura lieu sur quatre samedis non consécutifs pour permettre aux personnes intéressées de suivre cette formation.

c) Elevage de reines d'abeilles : les 1 et 2 juin 2019.

Le stage d'élevage de reines est destiné à tous ceux qui veulent renouveler facilement et simplement quelques reines chaque année.

Obtention de cellules de reines par greffage artificiel, naturel, comment les utiliser, les introduire pour remplacer l'ancienne reine.

On voit aussi comment faire un essaim artificiel, faire un petit élevage par division, comment y introduire une cellule de reine, comment réunir deux colonies, des choses simples, mais indispensables à connaître pour tout apiculteur qui veut progresser.

d) Récolte du miel, visite d'automne et mise en hivernage : le samedi 24 août 2019 après-midi.

Récolte et extraction du miel. Partage de tours de mains et échanges des expériences de l'année. Les traitements anti-varroa, les tests d'efficacité et la mise en hivernage des ruches.

Les dates, les descriptifs des stages et les bulletins d'inscription sont actuellement disponibles sur le site (<http://gdsa29.apibreizh.fr>). Il est encore possible de s'inscrire en ligne, dans la limite des places disponibles. Pour tous renseignements et inscription, n'hésitez pas à nous contacter.

Et si vous êtes intéressé par la mise en place d'autres formations que celles qui vous sont proposées ci-dessus n'hésitez pas à faire des propositions. Nous verrons s'il est possible de les mettre en œuvre.

L'organisation de ces formations nécessite la présence de nombreux animateurs Si vous avez envie de participer en tant qu'animateur aux stages organisés par le GDSA-29, aspects pratiques au rucher, ou aspects plus théoriques en salle ; si vous avez des trucs, des idées, des pratiques, **des compétences à faire partager** contactez-nous.

Une réunion de préparation aux stages pour **les animateurs volontaires** est prévue le vendredi 8 mars à partir de 18 heures. Une invitation sera envoyée aux personnes habituelles et si vous souhaitez nous rejoindre, contactez nous : gdsa29@apibreizh.fr ou **06 76 57 23 09**

4 CIRES, PLATEAUX et PIEGES A FRELONS

- Depuis des années le GDSA recommande de changer régulièrement les vieilles cires des corps de ruches afin d'avoir un nid à couvain dans le meilleur état sanitaire possible. Nous vous proposons **un achat groupé de cire gaufrée, par paquets de 5 kilos**, (format Dadant) au prix de **70 € le paquet de 5 kilos**. La cire sera disponible au NIVOT à l'assemblée générale le 2 mars exclusivement. Venez la chercher (ou trouvez quelqu'un pour la prendre).
- Les plateaux entièrement aérés semblent être efficaces pour un meilleur état sanitaire à l'intérieur de la ruche. Cela aiderait également au contrôle de l'infestation du varroa. Aussi nous proposons un achat groupé de **plateaux Nicot (avec grille d'entrée mais SANS les fixations) : 7 €**. Disponibles à l'AG exclusivement.
- Il est possible de fermer le dessous de ces plateaux Nicot par un tiroir. Ce tiroir permet de limiter les entrées d'air en début de saison, de contrôler ce qui tombe du nid à couvain (débris de cire, ou **chutes naturelles de varroas**), de **faire des comptages de varroa lors des traitements**, etc. **Le tiroir : 2,90 €**. Disponibles à l'AG exclusivement.
- Le piégeage du frelon est une nécessité autour des ruches : nous proposons un achat groupé de piège Vespa-Catch (Vétopharma) **(2,80 €)** et d'appât en dose pour un piège **(0,55 €)** ou litre pour cent pièges **(25,95 €)**. Disponibles à l'AG exclusivement.

Si cela vous intéresse, passez votre commande, par retour de courrier, en utilisant le feuillet ci-joint **avant le 25 février 2019**. (Délai impératif pour que l'on puisse être approvisionné). Joindre impérativement le règlement à la commande.

L'an passé le GDSA 29 vous a proposé l'achat de pièges « Jabeprode » et il était prévu que la livraison se fasse courant juillet 2018. Vous avez été nombreux à passer une commande qui n'a toujours pas à ce jour pu être livrée. Le retard de livraison est dû au développement industriel du piège et la nouvelle date de livraison est prévue courant mars 2019. Cependant, vu le délai largement dépassé, les personnes qui souhaitent un remboursement peuvent adresser leur demande par mail à : gdsa29@apibreizh.fr

5 AU RUCHER

- Il faut vérifier s'il reste suffisamment de provisions pour faire la « soudure » avec les prochaines rentrées de nectar et de pollen. c'est pour bientôt : le saule arrive en fleurs !
- Mais aussi... s'il y a eu du couvain le varroa a pu se reproduire. Et il a pu y avoir des réinfestations. Nous vous recommandons vivement d'effectuer des tests pour connaître les niveaux d'infestation de varroas en sortie d'hiver. Un moyen simple, facile à faire, sans ouvrir les ruches : placer un linge, une plaque, graissé SOUS le plateau aéré (si c'est un plateau plein il faut mettre le linge SUR le plateau). Attendre quelques jours. Quand vous enlèverez le linge vous pourrez y voir les débris tombés du nid à couvain, des débris de cire, du pollen, des mycoses, des crottes de fausse-teigne, et des varroas. Compter ces varroas et diviser par le nombre de jours pendant lesquels la plaque était en place.
S'il y a peu de varroas (moins de 2 par jour) il est inutile de traiter, par contre une surinfestation (quelle qu'en soit l'origine) peut nécessiter un traitement printanier.

Nous contacter en cas de besoin.

Attention ! Le colza sera en fleur fin mars. Il ne doit y avoir aucun traitement en cours lorsque les hausses seront en place sur les ruches.

6 PRET DE MATERIEL

Le GDSA met à votre disposition 2 chaudières à cire et deux gaufriers manuels (un jeu dans le Sud-Finistère et l'autre dans le Nord-Finistère. Il est possible de les réserver pour 3 à 4 jours (moyennant une caution de 300 €). Contacter le **06 28 47 61 33** pour le Sud et le **06 70 44 97 77** pour la chaudière du Nord. Pour le gaufrier manuel du Nord, réserver au **06 76 57 23 09**.

7 AETHINA TUMIDA

Aethina tumida, dit encore « le petit coléoptère des ruches », découvert en 2014 en Calabre (sud de l'Italie) est toujours présent dans cette région, malgré les tentatives d'éradication. Le risque de le retrouver sur le territoire français est réel. L'introduction du coléoptère peut se faire par des achats d'abeilles en Italie et ainsi amorcer une infestation en France. N'oubliez pas que ce coléoptère vole !

Soyez vigilants si vous découvrez ce nouvel intrus dans vos ruches, lors de vos visites !

Aethina tumida est un danger sanitaire de 1^{ère} catégorie pour les abeilles et à ce titre, en cas de suspicion, vous devez prévenir la DDPP (02 98 64 36 36).

Une information sur Aethina tumida sera faite lors de l'assemblée générale.

8 OMAA

OMAA (Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements des Abeilles) qui a débuté en septembre 2017, continue en 2019

- Vos suspicions de maladies classées en DS1 (Danger Sanitaire de 1^{ère} catégorie à déclaration obligatoire, 4 maladies avec entre autre la loque américaine),
- Des mortalités massives,
- Des dépopulations,
- Des affaiblissements de colonies.

Contactez le **02 44 84 68 84** (7j/7)

Mail : declaration-omaa@gtv-bretagne.org

Il est important de faire sa déclaration au plus tôt dès l'apparition des symptômes.

Un vétérinaire pourra intervenir pour investiguer et procéder éventuellement à des prélèvements pour définir la cause du trouble. La 1^{re} visite est gratuite et pour les éventuels prélèvements il y a trois cas à considérer :

- 1- Suspicion de DS1 = prise en charge des prélèvements par l'administration.
- 2- Suspicion d'intoxication = prise en charge des prélèvements par l'administration.
- 3- Autre cas, si l'an passé les prélèvements étaient à la charge du déclarant, il se pourrait qu'en 2019 ceux-ci soient pris en charge par l'administration sous certaines conditions. (Par exemple, apporter la preuve qu'un traitement anti-varroa a été fait)(registre d'élevage avec facture ou ordonnance)

9 APICULTEUR et REGLEMENTATION COMMERCIALE ET FISCALE

Au delà de la déclaration de ruches qui est obligatoire chaque année (à faire du 1 septembre au 31 décembre), pour vendre du miel, voire même le céder gratuitement à un voisin, tout apiculteur doit avoir un n° de SIRET (gratuit) et renseigner sur un registre le résultat de ses ventes.

Ce registre peut être réclamé par l'administration fiscale car, depuis 2016, (déclaration en 2017 des revenus 2016), les revenus apicoles sont déclarables dès le 1^{er} €. **Le seuil des 10 ruches n'existe plus.** Le forfait agricole est devenu le « micro-BA » (bénéfice agricole).

Pour obtenir votre SIRET, vous pouvez vous renseigner à l'adresse suivante :
CFE / CHAMBRE D'AGRICULTURE DU FINISTERE - 5 Allée Sully – 29322 QUIMPER CEDEX
Téléphone : 02 98 52 49 49

Vous pouvez également télécharger sur internet le formulaire CERFA N° 11992-04.

Pour la déclaration d'impôts : En plus du formulaire CERFA N° 2042, il faut reporter ses résultats de vente de miel sur le formulaire 2042 C PRO. Pour plus d'informations, consulter le site officiel des impôts.

10 CONCOURS PHOTOS

L'Université d'automne se tiendra encore cette année en novembre. A cette occasion un concours de photos y est organisé. Les photos seront classées par thèmes, en fonction du nombre de photos reçues : les abeilles (dans la ruche, les abeilles en vol, le butinage, l'essaimage), les maladies, les parasites, les prédateurs, l'apiculteur et le rucher, l'extraction de miel, et aussi, pourquoi pas, les insectes en général et particulièrement les pollinisateurs... Plus d'informations seront données plus tard sur le site internet et dans les prochains bulletins d'infos.

La saison apicole va commencer : vous aurez certainement de belles photos à faire !

***Le GDSA a besoin de vous :
Pour participer au conseil d'administration.
Pour participer à l'encadrement des stages.***

Pour contacter le GDSA29 :
André LOZACH : 06 76 57 23 09
Site internet : gdsa29.apibreizh.fr

Courriel : gdsa29@apibreizh.fr



ASSEMBLEE GENERALE DU G.D.S.A. - 29

André LOZAC'H
20 rue Jacques Brel
29820 GUILERS
Tél : 06 76 57 23 09

Vous êtes invités à participer à l'Assemblée Générale 2019
du *Groupement de Défense Sanitaire Apicole du Finistère*
qui se tiendra au Lycée Agricole du NIVOT – LOPEREC

Le Samedi 2 MARS 2019, à partir de 9 heures

Ordre du Jour

(L'ordre des interventions est sujet à modification)

9 h : Accueil et inscription au repas

9 h 30 : Ouverture de l'Assemblée Générale - Présentation de la journée

1. Lecture et adoption du Procès Verbal de l'Assemblée Générale de 2018
2. Rapport moral
3. Rapport d'activité du GDSA pour 2018
4. Rapport financier 2018 - Budget prévisionnel 2019 - Cotisations 2020
5. Elections au Conseil d'Administration (Renouvellement du tiers sortant : au moins 4 sièges à pourvoir)

11 h 15 : Pause-café

6. Résultats des tests d'efficacité des médicaments anti-varroa de l'automne 2018
Mode d'emploi des produits de traitement du varroa
7. Présentation de l'ACANB (Conservatoire de l'abeille noire d'Ouessant)
8. Intervention du Docteur vétérinaire Agnès Ménage (PSE, OMAA)
9. Intervention d'un représentant de la DDPP

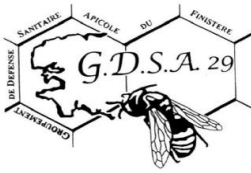
12 h 30 : Repas

14 h :

10. Intervention de la Société Nationale des Groupements Techniques Vétérinaires (SNGTV) par Agnès Ménage, Docteur vétérinaire, sur *Aethina Tumida* : Prévention et Vigilance
11. Conduite de rucher en 2019, suite aux mortalités de colonies de 2018
Evaluations et compensations des pertes
12. Piégeage du frelon asiatique
13. Tirage de la tombola

17 h : Distribution des commandes (pièges à frelons et appâts, cires gaufrées et plateaux commandés avec la convocation à l'A.G)

Et CHOUCHE // pain d'épices de l'AMITIE.



Inscription à l'Assemblée Générale du 2 Mars 2019

(A renvoyer impérativement avant le 25 février)

| | |
|------------------------|-------------------|
| Nom et Prénom : | N° d'apiculteur : |
| Adresse : | Téléphone : |
| Code postal /Commune : | Mail : |

Participera à l'Assemblée Générale : oui / non
Participera au repas : oui /non

| | Tarif unitaire | Nombre de repas | |
|---|----------------|-----------------|---------|
| Repas + participation aux frais (joindre le paiement à la réservation) | 25 € | | _____ € |

Bon de commande (distribution à l'A.G.)

| Abonnements : (1) | Tarif unitaire | Quantité | |
|---|----------------|----------|---------|
| La Santé de l'Abeille | 18 € | | _____ € |
| Cire gaufrée pour Dadant : (en paquet de 5 kg) | 70,00 € | | _____ € |
| Tiroir plastique pour plateau aéré NICOT | 2,90 € | | _____ € |
| Plateau aéré NICOT avec grille d'entrée (verte ou blanche) | 7.00 € | | _____ € |
| Pièges à frelons Véto-Pharma (Vespa-Catch) | 2,80 € | | _____ € |
| Attractif frelons Véto-Pharma, en litre (1 litre pour 100 doses) | 25,95 € | | _____ € |
| Attractif frelons Véto-Pharma, stick uni-dose (1 dose pour un piège) | 0,55 € | | _____ € |
| TOTAL A PAYER (Repas A.G. et commandes) | | | _____ € |

Eventuellement, remettre le matériel à : _____

Signature :

INSCRIPTION, BON de COMMANDE et CHEQUE (à l'ordre du GDSA29) A EXPEDIER A :

| |
|--|
| GDSA 29 - chez André LOZACH 20 rue Jacques Brel - 29820 GUILERS |
|--|

(1) Pour « La Santé de l'Abeille » : l'abonnement prenant effet lors du paiement de l'abonnement, celui-ci sera accepté au tarif de 18 € toute l'année.